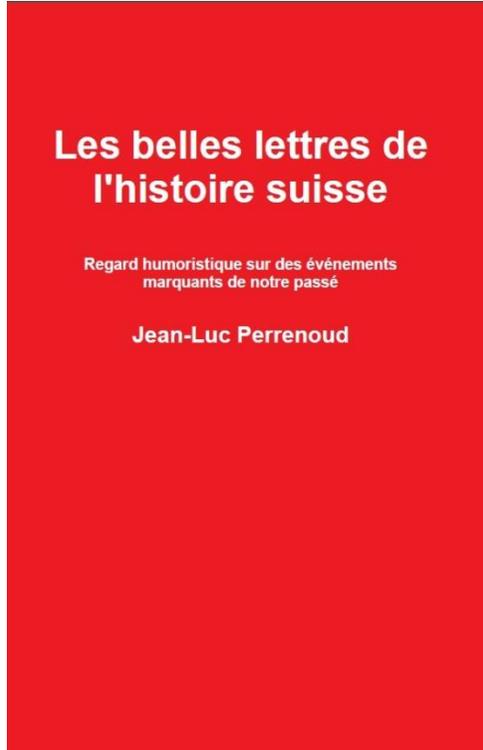


Les belles lettres de l'histoire suisse

**Regard humoristique sur des événements marquants de
notre passé.**



Commander chez Amazon, ISBN 978-1-4717-8887-1

Commandement du Régiment de Navarre
Lt col Aloïs de Salis
Cdt du Rgt

À tous les officiers, sous-officiers et
soldats
du Régiment de Navarre
PC du rgt, 12.12.1512

Officiers, sous-officiers, soldats,

De nouveau, l'un de nos camarades s'est tragiquement pris la vie, ne supportant plus l'éloignement de la patrie. Je transmets mes sincères regrets à sa famille et à ses amis. Sa dépouille sera bien sûr ramenée dans son village d'origine.

Tous, nous ressentons la nostalgie de notre pays et la séparation de ceux qui nous sont chers. Ces sentiments sont compréhensibles. Nous devons toutefois empêcher qu'ils n'engendrent de nouvelles tragédies telles que celle qui nous frappe aujourd'hui.

En conséquence, j'émetts l'ordre suivant en vigueur jusqu'à révocation :

Sont interdites, toutes manifestations susceptibles d'attiser le mal du pays, telles que chants patriotiques, en particulier ranz des vaches et yodels, de même que lancers de drapeaux, rotations de tunes dans des casseroles et autres manifestations d'armaillis. Sont également interdits l'usage d'instruments de musique tels que cors des alpes, accordéons et scies musicales.

Ceux qui commettront de tels actes ou inciteront d'autres à le faire ou participeront à des réunions où de tels actes sont commis, seront punis d'arrêts de rigueur de 15 jours et privés de solde.

Officiers, sous-officiers, soldats, je compte sur votre entière coopération pour le respect de cet ordre.

Régiment de Navarre
Lt col Aloïs de Salis

Contexte historique

Dans le service mercenaire, les soldats qui chantaient le ranz des vaches « Les armaillis des Colombettes » étaient atteints d'un mal du pays si fort et d'une telle mélancolie qu'il fallut interdire cette chanson.